

Gland, le 16 décembre 2016

**Extrait de procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 15 décembre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

**LE CONSEIL COMMUNAL**

vu la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln intitulé "aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500";

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**décide**

- I. d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln.

*"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :  
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans  
un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Christian GANDER

Karine TEIXEIRA FERREIRA